RAPPORTS FINANCIERS

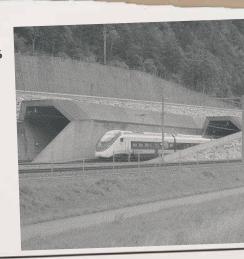
2005 – 2025 Le tournant vers une meunerie durable et diversifiée

Le saviez-vous?

2016

Tunnel de base du Saint-Gothard

Inauguration du plus long tunnel ferroviaire du monde (57 km) après 17 ans de travaux.



GMSA



Les Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz

> Le nouveau Moulin de Riddes/VS en construction

2006

Transfert du siège social de Genève à Granges-près-Marnand

2011

Vente de Biomill SA



Le saviez-vous?

Le COVID-19

2020

Découvert en décembre 2019 à Wuhan, en Chine, où les premiers cas étaient liés à un marché d'animaux vivants.

L'épidémie, signalée à l'OMS le 31 décembre 2019, s'est rapidement propagée pour devenir une pandémie mondiale en mars 2020.



2011 - 2012 **Intégration de Steiner Mühle AG** à **Zollbrück/BE** qui est le seul moulin entièrement bio de Suisse.

Intégration de Bonvita AG à Stein am Rhein/SH qui fabrique de la panure.



> 2013

Reprise des Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz



2019

Reprise de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters/VS avec une production concentrée sur les farines de seigle et sous label.



2024 - 2025 Construction du nouveau moulin à meules de pierre à Riddes/VS qui permettra d'assurer la pérennité du Pain de seigle AOP et de moudre des variétés d'anciens blés.

Comptes consolidés du groupe

Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans				
Actif	l'annexe	31.12.2024	%	31.12.2023	%
Circulant					
Liquidités	1	13'248	9.43	11'599	8.26
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	11'364	8.09	12'442	8.86
Autres créances à court terme	3	2'327	1.66	1'887	1.34
Immobilisations financières	7	_	_	4'000	2.85
Stocks	4	30'543	21.74	30'268	21.55
Comptes de régularisation actifs		6	0.00	_	_
Total actif circulant		57'488	40.92	60'196	42.86
Immobilisé					
Immobilisations corporelles	5	80'841	57.54	78'809	56.11
Immobilisations incorporelles	6	0	0.00	0	0.00
Immobilisations financières	7	2'166	1.54	1'446	1.03
Total actif immobilisé		83'007	59.08	80'255	57.14
Total de l'actif		140'495	100.00	140'451	100.00

(en milliers de francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	31.12.2024	%	31.12.2023	%
Fonds étrangers à court terme					
Autres dettes à court terme	8	4'787	3.41	5'560	3.96
Dettes résultant de livraisons et de prestations		10'056	7.16	10'433	7.43
Comptes de régularisation passifs		824	0.59	975	0.69
Provisions	11	307	0.22	_	_
Total fonds étrangers à court terme		15'974	11.37	16'968	12.08
Fonds étrangers à long terme					
Autres dettes à long terme	9	80	0.06	80	0.06
Impôts différés passifs	10	8'477	6.03	8'675	6.18
Provisions	11	_	_	525	0.37
Total fonds étrangers à long terme		8'557	6.09	9'280	6.61
Total fonds étrangers		24'531	17.46	26'248	18.69
Fonds propres					
Capital-actions		1'650	1.17	1'650	1.17
Réserves provenant de bénéfices		125'422	89.27	123'626	88.02
Goodwill compensé	6	-11'209	-7.98	-11'209	-7.98
Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires		115'863	82.47	114'067	81.21
Parts de capital des minoritaires		101	0.07	136	0.10
Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires		115'964	82.54	114'203	81.31
Total du passif		140'495	100.00	140'451	100.00

Compte de profits et pertes consolidé du groupe (en milliers de francs suisses)

	Notes dans	2027	0/	2022	0/
	l'annexe	2024	%	2023	%
Chiffre d'affaires net	13	145'045	100.00	148'187	100.00
Charges relatives aux marchandises	20	-99'075	-68.31	-104'752	-70.69
Variations de stock		-2'402	-1.66	1'491	1.01
Autres produits d'exploitation	14	3'229	2.23	2'904	1.96
Charges de personnel	15	-21'558	-14.86	-21'426	-14.46
Charges d'exploitation		-14'844	-10.23	-14'583	-9.84
Provision pour restructuration	11	_	_	-174	-0.12
Amortissements corporels	5	-5'013	-3.46	-5'011	-3.38
Bénéfice d'exploitation		5'382	3.71	6'636	4.48
Produits financiers	16	158	0.11	52	0.04
Charges financières	17	-13	-0.01	-11	-0.01
Bénéfice ordinaire		5'527	3.81	6'677	4.51
Produits hors exploitation	18	798	0.55	796	0.54
Charges hors exploitation	18	-146	-0.10	-125	-0.08
Bénéfice avant impôts		6'179	4.26	7'348	4.96
Impôts	19	-788	-0.54	-1'005	-0.68
Résultat net		5'391	3.72	6'343	4.28
Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA		5'426	3.74	6'433	4.34
Attribuable aux intérêts minoritaires		-35	-0.02	-90	- 0.06
(en francs suisses)					
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21	16.44		19.49	
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21	16.44		19.49	

Flux de fonds du groupe (en milliers de francs suisses)

	s dans nnexe	2024	2023
Résultat de l'exercice		5'391	6'343
Amortissements sur immobilisations corporelles	5	5'013	5'011
Variation des impôts différés passifs	10/19	-198	-344
Variation des provisions	11	-218	174
Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles		-53	-13
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		1'078	2'019
Variation de stocks	•	-275	4'411
Variation d'autres actifs circulants		-446	-814
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs		11	-4'486
Variation des autres dettes à court terme	8	-773	1'313
Variation des autres dettes à long terme	9	_	-116
Flux de fonds résultant des activités opérationnelles		9'530	13'498
Investissements en immobilisations corporelles		-7'708	-5'353
Investissements en immobilisations financières		-1'019	-4'318
Ventes d'immobilisations corporelles	•	177	46
Désinvestissements en immobilisations financières		4'299	192
Flux de fonds pour investissements		-4'251	-9'433
Versement de dividendes		-3'630	-4'950
Part de capital des minoritaires	•	_	176
Flux de fonds résultant du financement		-3'630	-4'774
Variation des liquidités nettes*		1'649	-709
*Liquidités à l'actif du bilan			
Liquidités au 01.01.		11'599	12'308
Liquidités au 31.12.		13'248	11'599
Variation		1'649	-709

Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1 ^{er} janvier 2023	1'650	122'143	-11'209	112'584	49	112'633
Dividendes versés		-4'950		-4'950		-4'950
Résultat net		6'433		6'433	-90	6'343
Part de capital des minoritaires				_	177	177
État au 31 décembre 2023	1'650	123'626	-11'209	114'067	136	114'203

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1er janvier 2024	1'650	123'626	-11'209	114'067	136	114'203
Dividendes versés		-3'630		-3'630		-3'630
Résultat net		5'426		5'426	-35	5'391
État au 31 décembre 2024	1'650	125'422	-11'209	115'863	101	115'964

Indications sur le capital: 330'000 actions nominatives de CHF 5.00. Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'805. (KCHF 1'805 en 2023).

Annexe aux comptes consolidés 2024

1.

Résumé des principaux principes comptables

1.1

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de l'année en cours, sans impact sur le résultat ou les fonds propres.

S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

1.1.1

Modification des principes de présentation des comptes

Le groupe a appliqué pour la première fois la Swiss GAAP RPC 30 (révisée en 2022) ainsi que la Swiss GAAP RPC 28 au cours de l'exercice 2024. L'application s'est faite rétrospectivement et conformément aux dispositions transitoires correspondantes (notamment l'allègement prévu au chiffre I de la Swiss GAAP RPC 30) et au cadre conceptuel, comme si les nouveaux principes avaient toujours été appliqués. La première application n'a pas eu d'effets significatifs sur les comptes consolidés.

1.2 Consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation:

	31.12.2024 %	31.12.2023 %
Bonvita AG, Stein am Rhein/SH	100.00	100.00
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, in Riddes/VS	100.00	100.00
Geferina SA, Valbroye/VD	100.00	100.00
Groupe Minoteries SA, Valbroye/VD	100.00	100.00
Moulins de Sion SA, Sion/VS	100.00	100.00
Protaneo SA, Valbroye/VD	51.00	51.00
Sopafi SA, en liquidation, Sion/VS	100.00	100.00
Steiner Mühle AG, Lauperswil/BE	100.00	100.00

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50% ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales: les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont amorties intégralement par le biais des fonds propres. Dès lors, le cas échéant, le groupe identifie et comptabilise les valeurs incorporelles décisives pour la prise de contrôle qui, jusque-là, n'étaient pas portées au bilan de la société acquise.

1.3

Constatation des produits et des charges

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

1.4

Liquidités

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5

Créances résultant de ventes et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6

Autres créances

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7

Stocks

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

1.8

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9

Immobilisations corporelles

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes:

- Immeubles: 40 ans

- Rénovation des immeubles: 10 ans

Machines: 10 à 20 ansOutillage et mobilier: 10 ans

- Camions: 8 ans

- Informatique: 3 à 5 ans

- Immobilisations en cours de construction: -

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values, sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10

Immobilisations incorporelles

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Rapports financiers

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat:

Marques: 5 ansLogiciels: 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

1.12

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15

Dividendes

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.16

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

1.17

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des dissolutions de provisions et des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles.

1.18

Charges de personnel

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.19

Charges et produits hors exploitation

Ces postes contiennent les charges et revenus annuels sur les immeubles de rendement ainsi que les réévaluations d'immeubles de rendement, de même que les moins-values.

1.20

Charges et produits exceptionnels

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.21

Impôts

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.22

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.23

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.24

Contrats d'achat à terme de blé

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe et ne sont pas considérés comme instruments financiers dérivés. Les contrats sont de deux natures: ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition, ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur.

2.

Explications générales concernant les comptes consolidés 2024

2.1

Approbation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 26 février 2025.

2.2

Rapport sectoriel (RPC31)

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- Affaiblissement des positions de négociation: la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents: les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

Annexe aux comptes consolidés (en milliers de francs suisses)

Note 1 – Liquidités					2024	2023
Liquidités					8'748	8'599
Autres investissements financiers					4'500	3'000
Valeur des liquidités					13'248	11'599
Placements financiers de KCHF 4'500 sur u	ıne durée de 1 à 3	mois, pour un taux	s'élèvant entre 0	.40% à 0.66%		
Note 2 – Créances résultant de livrais	ons et de presto	ations			2024	2023
Créances résultant de livraisons et de	prestations av	ant ajustement d	le valeur		11'439	12'530
Ajustement de valeur					-75	-88
Valeur nette des créances résultant d	e livraisons et d	e prestations			11'364	12'442
Note 3 – Autres créances à court term	e				2024	2023
Créances fiscales					569	
Créances de clients sur machines levain (leasing) à court terme				129		97
Autres créances envers les tiers				149		105
Acomptes versés aux fournisseurs					1'480	1'276
Valeur nette des autres créances à co	urt terme				2'327	1'887
Note 4 – Stocks					2024	2023
Matières premières					22'317	19'775
Produits finis pour alimentation huma	aine				6'909	9'698
Emballages, carburants et accessoire	S				1'804	1'908
Ajustement de valeur					-487	-1'113
Valeur nette des stocks					30'543	30'268
Note 5 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rende- ment*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobili- sations	En cours de construction	Total 2023
Valeurs nettes au 1er janvier 2023	14'410	40'298	18'291	3'968	866	77'833
Valeurs brutes au 1er janvier 2023	16'949	81'162	76'459	20'111	866	195'547
Transferts		34	453	171	-658	-
Acquisitions		1'149	2'691	1'375	805	6'020
Cessions et sorties			-10	-261		-271
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	16'949	82'345	79'593	21'396	1'013	201'296

(en milliers de francs suisses)

	Immeubles de rende- ment*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobili- sations	En cours de construction	Total 2023
Amortissements cumulés au 1er janvier 2023	-2'539	-40'864	-58'168	-16'143	_	-117'714
Amortissement de l'année	-	-2'010	-1'908	-1'093		-5'011
Cessions et sorties			9	229		238
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	-2'539	-42'874	-60'067	-17'007	-	-122'487
Valeurs nettes au 31 décembre 2023	14'410	39'471	19'526	4'389	1'013	78'809

Note 5 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rende- ment*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobili- sations	En cours de construction	Total 2024
Valeurs nettes au 1er janvier 2024	14'410	39'471	19'526	4'389	1'013	78'809
Valeurs brutes au 1° janvier 2024	16'949	82'345	79'593	21'396	1'013	201'296
Transferts	-	330	201	31	-563	-
Acquisitions	-	768	697	1'372	4'332	7'169
Cessions et sorties		-83	-12	-1'627	-3	-1'725
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	16'949	83'360	80'480	21'172	4'778	206'740
Amortissements cumulés au 1er janvier 2024	-2'539	-42'874	-60'067	-17'007		-122'487
Amortissement de l'année		-2'079	-1'754	-1'181		-5'013
Cessions et sorties			11	1'590	-	1'601
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	-2'539	-44'953	-61'810	-16'597	-	-125'899
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	14'410	38'408	18'670	4'575	4'778	80'841

^{*}Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.59% et 8.50%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers. La dernière expertise a eu lieu en 2021. Le coût d'acquisition des immeubles de rendement détenus au 31.12.2024 et au 31.12.2023 est de KCHF 8'299.

Note 6 - Immobilisations incorporelles

Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

À partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisition sont enregistrés en diminution des fonds propres. Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes consolidés aurait été le suivant:

(en milliers de francs suisses)

	2024	2023
Valeurs nettes au 1er janvier	-	94
Valeurs brutes au 1er janvier	11'209	11'209
Valeurs brutes au 31 décembre	11'209	11'209
Amortissements cumulés au 1er janvier	-11'209	-11'115
Amortissement de l'année	-	-94
Amortissements cumulés au 31 décembre	-11'209	-11'209
Valeurs nettes au 31 décembre	-	_
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié	5'426	6'433
Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans	-	-94
Résultat annuel attibuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du goodwill	5'426	6'339
Capitaux propres mentionnés au 31 décembre	115'964	114'203
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1er janvier	-	94
Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat	-	-94
Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill	115'964	114'203
Note 7 – Immobilisations financières	2024	2023
Immobilisations financières - Circulant		
Autres investissements financiers	-	4'000
Total des immobilisations financières - Circulant	-	4'000
Placements financiers de KCHF 4'000 sur une durée de 4 à 6 mois, pour un taux s'élèvant entre 1.75% à 1.80%		
Immobilisations financières - Immobilisé	2024	2023
Prêts à la clientèle	1'300	853
Ajustement de valeur	-317	-320
Prêts à la clientèle nets	983	533
Autres investissements financiers	856	609
Créances de clients sur machines levain (leasing) à long terme	327	304
Total des immobilisations financières - Immobilisé	2'166	1'446

Rapports financiers

(en milliers de francs suisses)

Impôts courants à payer Autres créanciers Acomptes de clients Total des autres dettes à court terme	339 4'213 235 4'787	868 4'434 258 5'560
Acomptes de clients	235	258
<u> </u>		
Total des autres dettes à court terme	4'787	5'560
- Court des dectes à court terme		
Note 9 – Autres dettes à long terme	2024	2023
Provision pour les intérêts minoritaires (ex-Bruggmühle Goldach AG)	80	80
Total des autres dettes à long terme	80	80
Note 10 – Impôts différés passifs	2024	2023
Impôts différés passifs en début d'exercice	8'675	9'019
Dissolution d'impôts différés passifs	-5	-344
Impact changement de taux	-193	_
Impôts différés passifs en fin d'exercice	8'477	8'675
Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2023 et en 2024	_	_
Taux moyen des impôts	14.4%	14.8%
Note 11 - Provisions	2024	2023
Provision pour restructuration		
Valeur comptable au 1er janvier	525	351
Constitution de la provision	-	174
Utilisation de la provision	-218	-
Valeur comptable au 31 décembre à court terme	307	_
Valeur comptable au 31 décembre à long terme	-	525

(en milliers de francs suisses)

Note 12 – Institutions de prévoyance

Avantage/engagement économique	*Excédent de couverture (+)/ découvert (-)	Part éco	nomique de l'entreprise		Cotisations totales ajustées à la période	-	prévoyance s les frais de personnel
et charge de prévoyance	31.12.24	31.12.24	31.12.23	Variation	2024	2024	2023
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	-	-	-	-	-	1'424	1'388
Total	_	_	_	_	_	1'424	1'388

^{*}selon Swiss GAAP RPC 26

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50% pour 2024 (2023: 1.50%).

Les tables de mortalité utilisées sont LPP2020 pour 2024 et 2023.

Les taux de couverture sont: 111% pour 2024 (provisoire) et 109% pour 2023 (effectif).

Note 13 - Chiffre d'affaires net

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire Suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- Affaiblissement des positions de négociation: la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents: les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

Note 14 – Autres produits d'exploitation	2024	2023
Revenus des immobilisations d'exploitation	3'175	2'876
Dissolution de provisions	-	15
Bénéfices sur ventes d'immobilisations	54	13
Total des autres produits d'exploitation	3'229	2'904
Note 15 – Charges du personnel	2024	2023
Rémunérations	16'597	16'588
Charges sociales	3'371	3'346
Autres frais de personnel	1'590	1'492
Total des charges du personnel	21'558	21'426

(en milliers de francs suisses)

Note 16 – Produits financiers	2024	2023
Intérêts sur les prêts à la clientèle	30	17
Dividendes sur autres investissements	9	8
Autres produits financiers (Placements financiers)	119	27
Total des produits financiers	158	52
Les taux d'intérêts sur les placements financiers de 1 à 12 mois s'élèvent entre 0.50% à 1.45%		
Note 17 – Charges financières	2024	2023
Commissions, intérêts et frais financiers	13	11
Total des charges financières	13	11
Note 18 – Produits et charges hors exploitation	2024	2023
Revenus des immeubles de rendement	798	796
Charges des immeubles de rendement	-146	-125
Total résultat hors exploitation	652	671
Note 19 - Impôts	2024	2023
Charges fiscales sur résultat – année courante	992	1'585
	-6	-236
Impact fiscal sur résultat - années précédentes	J.	
	-193	_
Impact changement de taux		-344
Impact fiscal sur résultat - années précédentes Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts	-193	
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs	-193 -5 788	1'005
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles a	-193 -5 788	1'005
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles a Note 20 – Engagements conditionnels et autres engagements Engagement conditionnel envers «réservesuisse»	-193 -5 788 vec Groupe Minoteries SA	1'005 (2019) 2023
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts	-193 -5 788 vec Groupe Minoteries SA 2024	1'005 (2019) 2023 13'329
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles a Note 20 – Engagements conditionnels et autres engagements Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire Autres engagements d'achats de blés	-193 -5 788 vec Groupe Minoteries SA 2024 13'329 1'537	1'005 (2019) 2023 13'329 1'356
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles a Note 20 – Engagements conditionnels et autres engagements Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire Autres engagements d'achats de blés Note 21 – Résultat par action	-193 -5 788 vec Groupe Minoteries SA 2024 13'329 1'537	1'005 (2019) 2023 13'329 1'356 2023
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles a Note 20 – Engagements conditionnels et autres engagements Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire Autres engagements d'achats de blés Note 21 – Résultat par action Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA	-193 -5 788 vec Groupe Minoteries SA 2024 13'329 1'537 2024 5'426	1'005 (2019) 2023 13'329 1'356 2023 6'433
Impact changement de taux Variation d'impôts différés passifs Total des impôts L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles a Note 20 – Engagements conditionnels et autres engagements Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	-193 -5 788 vec Groupe Minoteries SA 2024 13'329 1'537	- 344 1'005 (2019) 2023 13'329 1'356 2023 6'433 330'000 19.49

16.44

19.49

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action

Rapport sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe Minoteries SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 70 à 86) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif Étendue de l'audit Éléments clés de l'audit

Caractère significatif global: KCHF 1'087

Nous avons effectué un audit complet («full scope audit») pour une société du groupe. L'étendue de notre audit porte sur 83% du chiffre d'affaires du groupe.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit: Évaluation des immeubles de rendement

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	KCHF 1'087
Point de référence	Chiffre d'affaires net consolidé
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net consolidé comme gran- deur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la gran- deur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à KCHF 109 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Selon notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, nous avons sélectionné une entité qui représente la principale entité opérationnelle du groupe. Celle-ci a été sujette à un audit complet. Pour les entités non incluses dans l'étendue de notre audit, nous nous sommes assurés par le biais de procédures adéquates qu'il n'y avait aucun risque d'anomalie significative par rapport aux états financiers consolidés. Toutes les procédures ont été effectuées par l'auditeur du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Évaluation des immeubles de rendement

Éléments clés de l'audit

Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale.

La valeur est déterminée en fonction des rendements attendus propres à chaque immeuble. Les charges et produits liés aux immeubles de placement ainsi que les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2024, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 14'410 sous la position «Immobilisations corporelles».

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées. En outre, la Direction dispose d'une marge de manœuvre dans les modèles, hypothèses et estimations utilisés afin d'apprécier leur valorisation.

La Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement. De plus, ces évaluations sont supportées par des rapports d'experts obtenus tous les trois à cinq ans.

Manière dont les éléments clés sont examinés

Nous avons obtenu l'évaluation de la Direction ou, le cas échéant, les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement.

Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et leur objectivité.

Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur le jugement professionnel desdits experts ou sur les techniques qu'ils utilisent.

En ce qui concerne l'évaluations effectuée par la Direction annuellement dans l'intervalle, nous avons obtenu le modèle de calcul utilisé et avons, pour chacun des immeubles:

- validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée:
- apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier:
- retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités;
- vérifié les calculs.

Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les composantes des taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou de plusieurs de ces composantes pouvait conduire à un ajustement de valeur des immeubles de rendement au bilan de la société.

Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du

groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

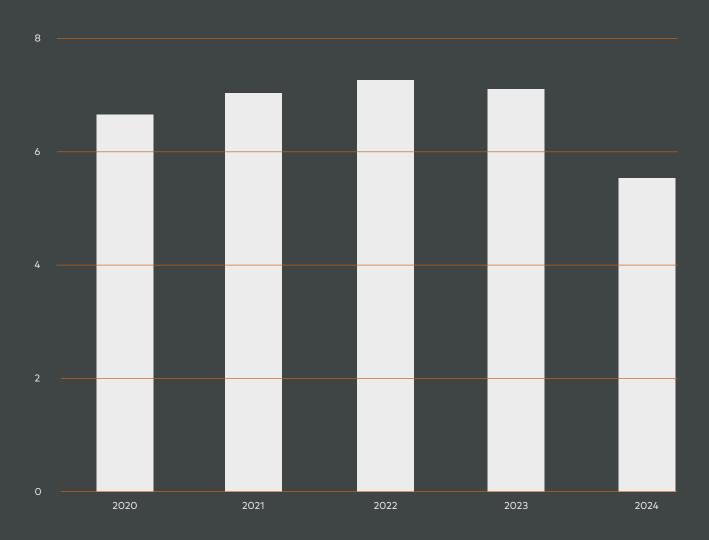
Marc Secretan Expert-réviseur agréé, Réviseur responsable

Pully, le 26 février 2025

Gérard Ambrosio Expert-réviseur agréé

Evolution de la rentabilité des capitaux investis (RONOA)

2020-2024 (en %)



Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

Actif Notes dans		2023
Actif circulant		
Trésorerie	4'741'084	5'409'605
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	10'222'039	11'307'478
– envers des tiers	9'038'351	10'148'448
– envers des sociétés du groupe	1'183'688	1'159'030
Autres créances à court terme	4'083'713	3'560'643
– envers des tiers	1'585'545	1'397'433
– envers des sociétés du groupe	2'498'168	2'163'210
Placements financiers à court terme	4'500'000	7'000'000
Stocks 2	14'220'175	13'550'226
Actifs de régularisation	5'785	_
Total actif circulant	37'772'796	40'827'952
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	1'567'001	735'755
– prêts à des tiers 4	865'641	281'356
– autres immobilisations financières	701'360	454'399
Participations 5	17'488'000	17'488'000
Immobilisations corporelles	37'170'424	38'007'354
Immobilisations incorporelles	2	2
Total actif immobilisé	56'225'427	56'231'111
	93'998'223	97'059'063

(en francs suisses)

Passif Notes dans I'annexe		2023
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	9'546'900	10'241'537
- envers des tiers	9'151'654	9'826'086
- envers des sociétés du groupe	395'246	415'451
Dettes à court terme portant intérêt	7'088'420	9'084'484
– envers des sociétés du groupe	7'088'420	9'084'484
Autres dettes à court terme	3'817'207	4'659'237
– envers des tiers	3'817'207	4'659'237
Passifs de régularisation	807'300	912'807
Provisions à court terme	4'416'863	4'246'863
Total capitaux étrangers à court terme	25'676'690	29'144'928
Provisions à long terme Total capitaux étrangers à long terme	3'254'560 3'254'560	3'254'560 3'254'560
Total capitaux étrangers à long terme	3'254'560	3'254'560
Total capitaux étrangers	28'931'250	32'399'488
Capitaux propres		
Capital-actions	1'650'000	1'650'000
Réserves légales issues du bénéfice	1'299'217	1'299'217
Réserves facultatives issues du bénéfice	62'117'756	61'710'358
- Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice	2'176'163	2'176'163
– Bénéfice reporté	55'904'195	52'871'837
- Bénéfice de l'exercice	4'037'398	6'662'358
Total capitaux propres	65'066'973	64'659'575
Total passif	93'998'223	97'059'063

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre (en francs suisses)

Notes do l'anno		2024	2023
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		127'437'578	131'208'989
Autres produits d'exploitation	•	3'706'485	3'025'403
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		118'377	688'800
Charges de matières	•	-93'455'583	-94'552'908
Charges de personnel		-18'372'522	-18'267'119
Autres charges d'exploitation		-12'694'535	-12'411'671
Amortissements		-4'677'200	-4'379'366
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		2'062'600	5'312'128
Revenus des participations sociétés filles	<u></u>	2'050'000	1'750'000
Autres produits financiers		156'240	45'938
Charges financières	•	-51'797	-32'462
Résultat d'exploitation avant impôts		4'217'043	7'075'604
Produits hors exploitation	8	538'419	535'066
Charges hors exploitation	9	-125'377	-125'470
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	10	_	128'506
Dissolution de provisions		38'695	84'505
Constitution de provisions		-265'182	-205'853
Résultat de l'exercice avant impôts		4'403'598	7'492'358
		-366'200	-830'000
Résultat de l'exercice		4'037'398	6'662'358

Annexe aux comptes annuels

(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondérée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation. De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33½ et 50% sur les marchandises.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

Immeubles d'exploitation: 20 à 25 annéesMachines de production: 5 à 7 années

- Autres machines: 5 à 10 années

- Camions: 5 années

Mobilier et divers: 5 à 8 années
Véhicules de fonction: 4 années
Hardware et Software: 3 à 5 années

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaboratrices et collaborateurs (idem à 2023).

2. Stocks	2024	2023
Matières premières	18'241'304	17'840'669
Produits en cours de fabrication	2'184'559	2'010'180
Produits finis	1'942'599	1'251'005
Emballages et accessoires	845'672	918'262
Carburants	163'104	159'281
Autres stocks	71'689	_
Corrections de valeur	-9'228'752	-8'629'171
Total stocks	14'220'175	13'550'226
3. Engagements conditionnels et autres engagements	2024	2023
Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	12'346'900	12'346'900
Autres engagements d'achats de blés	1'446'807	1'355'747
4. Prêts à des tiers	2024	2023

(en francs suisses)

5. Participations			2024		2023
Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	100%	100%	100%	100%
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, in Riddes	Riddes/VS	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)
Geferina SA	Valbroye/VD	100%	100%	100%	100%
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Protaneo SA	Valbroye/VD	51%	51%	51%	51%
Sopafi SA, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA, en liquidation	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100%	100%	100%	100%

6. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs		2024		2023
Conseil d'Administration et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
Amaudruz Céline, Présidente	5'408	1.64	5'403	1.64
Schucht Olivier	156	0.05	156	0.05
Séquin Emmanuel et famille	5'100	1.55	5'100	1.55
Sunier François	3'750	1.14	3'750	1.14
Zeller Karl*	_	_	5	0.00
Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches	14'414	4.37	14'414	4.37

 $^{^{\}star}\mathrm{M}.$ Karl Zeller n'a pas été réélu lors de l'Assemblée générale du 15.05.2024.

Direction et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
Blaser Jean-Michel*	-	-	2	0.00
Nänny Tobias**	_	_	10	0.00
Total des membres de la Direction et leurs proches	-	_	12	0.00

 $^{^{\}star}\text{M.}$ Jean-Michel Blaser n'est plus membre de la Direction au 31.12.2024

^{**} M. Tobias Nänny a quitté la société le 31.03.2024.

Collaboratrices et collaborateurs	292	0.09	290	0.09
-----------------------------------	-----	------	-----	------

7. Actionnaires détenant plus de 5% des actions	Nombre	2024 %	Nombre	2023 %
Northstar Holding SA	39'751	12.05	29'700	9.00
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21′790	6.60
Groupe Mutuel Assurances GMA SA	17'750	5.38	17'750	5.38
M. Minder Marco	16'700	5.06	_	_
Gamma Stawag AG	_	_	18'743	5.68
Total des actionnaires détenant plus de 5 % des actions	95'991	29.09	87'983	26.66
8. Produits hors exploitation		2024		2023
Revenus des immeubles de rendement		538'419 535'066		535'066
Total des produits hors exploitation		538'419 535'066		535'066
9. Charges hors exploitation		2024		2023
Charges des immeubles de rendement		125'377		125'470
Total des charges hors exploitation		125'377		125'470
10. Produits exceptionnels, uniques ou hors période		2024		2023
Dissolution provision impôts suite à des taxations définitives d'années antérieurs		_		128'506
Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période		-		128'506
11. Dissolution nette de réserves latentes		2024		2023
Dissolution nette des réserves latentes		_		1'781'210

Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

	2024	2023
Bénéfice au bilan au début de l'exercice	59'534'195	57'821'837
Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale		
– distribution de dividendes	-3'630'000	-4'950'000
Bénéfice reporté	55'904'195	52'871'837
Bénéfice de l'exercice	4'037'398 6'662'358	
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	59'941'593	59'534'195

Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

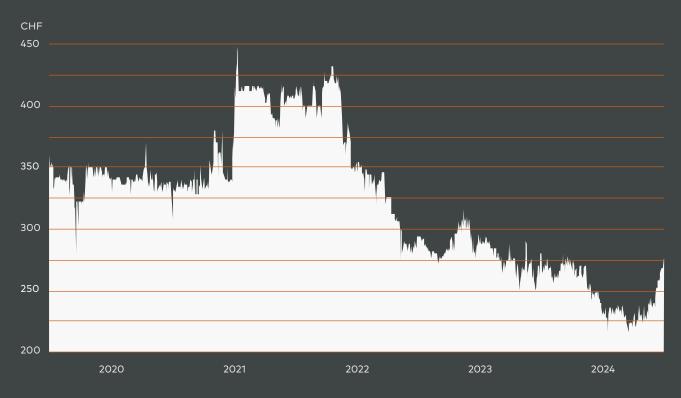
(en francs suisses)

	2024	2023
	Proposition du Conseil d'Administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	59'941'593	59'534'195
Distribution de dividendes	-3'630'000	-3'630'000
Report à nouveau	56'311'593	55'904'195
Paiement d'un dividende de CHF 11.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit:	11.00	11.00
– sous déduction de 35% d'impôt anticipé	3.85	3.85
– dividende net pour l'année	7.15	7.15

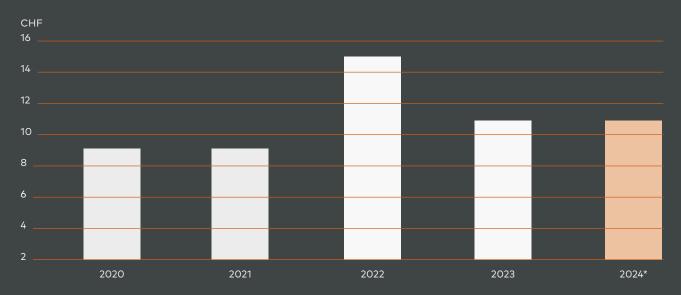
Action-Dividende

2020-2024

Cours de l'action



Dividende



Rapport sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Minoteries SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 94 à 101) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	KCHF 950
Point de référence	Chiffre d'affaires net
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la perfor- mance de la société et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à KCHF 95 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Rapports financiers

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Marc Secretan Expert-réviseur agréé,

Réviseur responsable

Gérard Ambrosio Expert-réviseur agréé

Pully, le 26 février 2025